

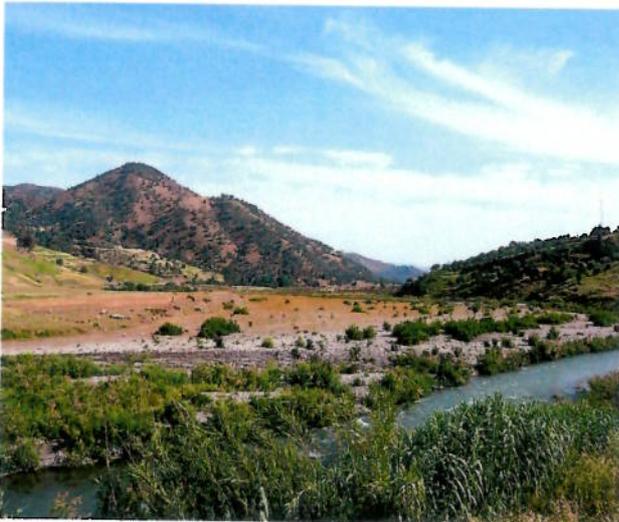
ROYAUME DU MAROC

**MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

AGENCE URBAINE DE TAZA

ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE RGHOUA

NOTE DE PRESENTATION



Etabli par

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte - Taza

OCT . 2015



Sommaire

1-Configuration Spatiale et topographique.....	Page 3
2-Tissu spatial et urbanistique.....	Page 4
3-L'accessibilité.....	Page4
4-Problème Foncier.....	Page4
5-Equipements Administratifs et Socio-Collectifs.....	Page5
6-Problème du Sous - équipement du Centre.....	Page7
7-Problème d'Habitat rural	Page7
8- Inexistence des Equipements d'Activité.....	Page8
9-Environnement.....	Page9
Conclusion	Page10
Programmation.....	Page11



La commune rurale Rghioua, relève de la province de Taounate, cercle de Taounate. Elle s'étend sur une superficie de 38 km². Elle a été créée par le découpage de 1992. Elle est limitée comme suit :

- A l'Est : la commune de Bouadel ;
- A l'Ouest : la commune de Taounate ;
- Au Nord : les communes de Zrizar et de Bouhoda ;
- Au Sud : la commune de Ain Mdiouna.

La commune de Rghioua s'étend sur un territoire accidenté. Le couvert géologique est dominé par les plateaux avec une superficie de 3426 h (89,77%), suivi des plaines avec 280 h (7,34%) et enfin les montagnes avec 100 h (2,89%). La superficie couverte par la forêt est de 114 h, ce qui représente 2,85% de la superficie totale de la commune.

1°- Configuration Spatiale et topographique :

La commune de Rghioua s'étend sur un territoire accidenté. Le couvert géologique est dominé par les plateaux avec une superficie de 3426 h (89,77%), suivi des plaines avec 280 h (7,34%) et enfin les montagnes avec 100 h (2,89%). La superficie couverte par la forêt est de 114 h, ce qui représente 2,85% de la superficie totale de la commune.

Le climat, quant à lui, est continental avec des hivers rigoureux et assez humides et des étés chauds et secs. La température y varie de 2° à 45°, la moyenne des précipitations est comprise entre 400 et 450 mm.

Les fortes précipitations contribuent à l'alimentation des oued et sources que contient la commune. Ainsi, cette dernière est traversée par oued Assra et oued Ouargha et compte, selon les données fournies par la commune, 5 sources dont le débit atteint 10 l/s.

Le couvert géologique se caractérise par la présence de terres tirs et d'argile.



2° Tissu spatial et urbanistique :

Les particularités de l'aire d'étude se caractérisent par la présence de collines à crêtes plus ou moins aigues, qui dominent une vallée assez profonde engendrée par la traversée d'un oued irrégulier. Le substrat est à dominance de schistes calcaires et surtout non calcaires avec une armature gréseuse.

3°- L'accessibilité :

Profitant de son implantation sur la route nationale, le centre est desservi par des fourgons de transport mixte, de taxis et des autocars. Cela n'empêche guère le recours également aux véhicules propres et au transport clandestin pour combler le manque en matière de transport des personnes et des marchandises. L'amélioration de ce secteur autant qu'elle s'avère nécessaire, demeure liée aux efforts à consentir en matière d'aménagement des routes pour décongestionner le restant du territoire communal avec le nouveau centre de la commune. En effet, le développement de cette dernière reste tributaire, aussi, du degré de sa connexion avec le restant de son territoire.

Faudra-t-il rappeler que la structure viaire du centre est composée par les deux voies de communication à savoir, la route régionale n° 510 le reliant à Taounate et Fès et les routes rurales et les pistes le reliant aux différents douars situés au voisinage immédiat et lointain. A cet égard, il faut noter que l'état de ces voies, reste majoritairement dans un état relativement abordable, bien qu'il souffre un manque au niveau d'ouvrage d'art et de stabilisation des terrains et des réseaux d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.

4°-Problème Foncier :

le foncier du centre se caractérise par l'existence de terrains a propriété, totalement privée. L'utilisation du sol, reste dominée par les terrains dessinés à l'exploitation agricole, suivi des habitations éparpillées. En outre, il faut noter que le type d'habitat le plus dominant est celui de type rural. L'emplacement du centre, situé à proximité des voies de communication et de la ville



de Taounate, peut être valorisé par création d'une zone d'habitation apte à lui permettre de se doter d'un noyau moderne favorisant son développement à tous les niveaux. L'implantation récente du siège du chef-lieu sur le territoire de la commune, s'est faite par le biais de la location d'une maison d'un particulier. Par ailleurs, l'ensemble des terrains l'entourant sont de propriétés privées. Il y a lieu de signaler, que ce chef-lieu de commune rurale n'est exposé, pour le moment, que peu à la convoitise foncière. Néanmoins, le nouveau siège, aura certainement comme corollaire d'attirer plus de ménages au centre. Dans ce cadre, si le choix des instances dirigeantes de la commune porte définitivement sur le nouveau siège, il sera nécessaire de mettre en place une politique foncière claire à la faveur de développement de la commune, que ce soit au niveau de l'économie, de l'habitat, des infrastructures ou des équipements public. S'agissant du statut foncier du cadre bâti du centre, il faut noter que la totalité des immeubles, soit 48 est de nature privée.

5°-Equipements Administratifs et Socio-Collectifs:

Le centre Rghioua souffre un sous équipement criard en matière d'infrastructures de base et d'équipements. Le seul équipement existant qui est le siège de la commune, ne suffit pas pour répondre aux besoins actuels de la population. L'évaluation prospective de son état de déferlement structurel et de son pullulement urbanistique futurs, seraient tributaires des impulsions volontaristes et de programmes de développement de l'exécutif communal, et aussi des apports en allocations budgétaires supplémentaires de la part de l'inter ministérialité gouvernementale, en l'occurrence, des collectivités Locales. Ces apports seraient dédiés à la dotation du centre en équipements administratifs et socio collectifs nécessaires, dont les plus importants sont énumérés dans le tableau suivant, montrant les équipements existants et ceux qui seront programmés au futur.



Signalons que la projection d'équipements importants dans le centre trouve sa justification dans le fait que ces derniers profitent à l'ensemble de la population de la commune. Par ailleurs, pour pouvoir hisser les indicateurs de développement économiques et sociaux, il y a nécessité de programmer des équipements pouvant mettre à ni En raison de sa récente implantation, le centre Rghioua est dépourvu de toute sorte d'équipements collectifs, au point que même le siège de la commune est loué d'un particulier. Par ailleurs, les déficits constatés touchent, principalement :

- Le souk hebdomadaire ;
 - L'agence postale ;
 - L'école primaire ;
 - Le collège ;
 - La maison des jeunes ;
 - Le centre de formation professionnel ;
 - Le terrain de sport ;
 - Dar Talib et Dr Taliba ;
 - La brigade de gendarmerie ;
 - La bibliothèque communale ;
 - Le Jardin public ;
 - Le foyer féminin ;
 - La garderie.
- veau la commune dans son ensemble dans les domaines susvisés.



6°- Problème du Sous - équipement du Centre:

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune de Rghioua souffre un manque manifeste en équipements d'infrastructure. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire. Pour ce qui est de l'accès des habitants aux routes, il faut signaler que la distance moyenne séparant les douars à une route non goudronnée est de 0,1 Km. Cette distance est de 1,58 Km pour une route goudronnée. A part les efforts louables des pouvoirs publics en matière d'électrification rurale, il faut avouer que le territoire de la commune Rghioua souffre des problèmes d'alimentation en eau potable. La majorité de la population fait recours aux forages et aux sources, sans aménagements ni traitement opportun. Les efforts de l'ONEP en matière de généralisation de l'alimentation du monde rural sont vivement quêtés.

7°- Problème d'Habitat rural :

L'habitat rural, utilise le pisé comme matériel de construction, les autres types d'habitat dit, même s'ils sont érigés en faisant recours à des matériaux modernes (aciers, ciments...), ils ne répondent pas aux normes de sécurité et de salubrité car ils se dressent en méconnaissance des normes d'urbanisme et en dépit des principes, même élémentaires requis en matière de construction. Ils ont été réalisés sans recours au doigté des hommes de l'art.



L'habitat dans la commune Rghioua est caractérisé par son caractère rural traditionnel. En effet le cadre urbain de la commune est formé de plusieurs douars dispersés qui ne constituent aucune unité, ni harmonie que ce soit au niveau architectural ou urbanistique. La majorité des habitations ont été faites en recourant aux matériaux locaux, notamment le pisé. Cependant, on a assisté ces dernières années à la montée de l'utilisation des matériaux modernes, ce qui constitue à peu près 35% des bâtisses. En l'absence, d'un plan d'aménagement et de conditions requises pour octroyer les autorisations de construction, la majorité des autorisations fournies par la commune se limite à la procédure d



8^o- Inexistence des Equipements d'Activité:

Comme pour toutes les collectivités locales de la province, l'activité économique de la commune de Rghioua, repose essentiellement sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent la quasi totalité de la main d'œuvre locale. l'absence du souk hebdomadaire dans le centre Rghioua, constitue une entrave à la relance économique de ce dernier, puisque la population de ce territoire, à l'image de celle de la commune, se dirige vers les souks qui se trouve dans les communes voisines, pour s'approvisionner en produits. Cependant, malgré l'existence de petits commerce et de services (épiceries, téléboutique), l'activité économique demeure faible et nécessite une relance par le biais de développement d'autres activités telles

que celles à caractère agricole (arborifruitières...).ce d'activités productrices d'emplois et surtout la précarité des infrastructures et des équipements publics, sont les grandes entraves du sous développement dont souffre, actuellement, ce chef-lieu, présumé rayonner sur un arrière pays.Ainsi, à part le siège de la commune, il n'existe pas d'équipements structurants. La commune demeure, toutefois, sous-équipée et toute tentative de projection doit tenir compte de cet état des lieux.Il faut noter qu'en absence d'activités industrielles, l'espace agricole reste le plus dominant sur le territoire du centre, alors que l'aire urbanisée, compte approximativement 1 ha. Il y a lieu de signaler que la seule entité urbaine existante est celle qui entoure le siège de la commune. L'existence de cette dernière a précédé l'implantation du centre du centre actuel. Ce qui peut constituer le premier noyau de toute tendance d'urbanisation, au vu son emplacement sur la route nationale.

9°- Environnement :

- la préservation des richesses naturelles que regorge la commune nécessite la conception d'une charte environnementale basée sur le développement durable et dont le centre pourrait pleinement en profiter. A cet effet, la mise en place de systèmes de traitement déchets liquides et solides, fort absents au niveau de ce chef lieu, permettrait un développement certain de ce dernier. La protection des richesses en eau, ainsi que l'aire et le sol de toute sorte de pollution serait le grand défi de ce centre, et ce afin de concrétiser l'option de développement basée sur le caractère durable. La protection du site contre les risques liés au séisme, la pollution, les inondations et les glissements de terrains est apprendre bras le corps pour assurer à ce centre une approche de développement intégrée.



Conclusion :

Doté d'un bon nombre d'avantages, dont notamment le positionnement sur la route provinciale, le centre Rghioua est appelé à tirer profit de cet atout pour créer un véritable chef lieu capable de rayonner sur l'ensemble de son territoire.

Le grand mérite d'un centre naissant est de pouvoir disposer à ses débuts de nouveaux documents d'urbanisme, qui peuvent être utilisés comme support de planification capable de surpasser leur lourd héritage de dysfonctionnement dont souffrent les autres communes. Il faudrait à tout prix éviter de reproduire les erreurs perpétrées, en la matière, dans le passé. Une attention minutieuse, apparaît nécessaire dans cette phase en vue de permettre à la commune d'asseoir son modèle de développement sur des bases solides, dont le fondement serait le strict respect des supports de planification urbaine et du plan communal de développement.



PROGRAMMATION AFFERENTE A L'ETUDE DU PLAN D'AMENAGEMENT DE RGHIOUA.

Objet : Plan d'Aménagement de Rghioua

Echéancier de l'étude :

Date de lancement de l'étude :

Projection et Planification à l'horizon :

Aire d'étude **510H00A00Ca**

Les données et les projections de l'étude du Plan de D'Aménagement résument comme suit :

Données démographiques

Population personnes
Nombre de ménages ménages

Superficies projetées ouvertes à l'urbanisation :

EQUIPEMENTS	N b E x i s t .	N b P r o j.	T o t.	S (ha) projetée	S.Total (ha)	Observations
Enseignement: Epl-Ep2-Ecl- EC-EL	2	3	5	03ha69a62ca	04ha03a32ca	-Epl :Ecole primaire existante -Ep2 :..... -Ecl :collège à créer -EC :Ecole communale à créer -EL : Lycée tech. à créer
Santé : SH1-SH2	0	2	2	00ha17a92ca	00ha17a92ca	-Dispensaire à créer -CSCA à créer
Sport	0	1	1	00ha69a18ca	00ha69a18ca	à créer
mosquées	4	0	4	00ha06a77ca	M1-M2-M3-M4 existantes
Cimetières	5	0	5	00ha22a84ca	C1-C2-C3-C4-C5 existantes
Souk	0	1	1	00ha93a06ca	00ha93a06ca	à créer
Maison Communale A5	0	1	1	00ha17a00ca	00ha17a00ca	à créer
Maison de jeunes A4	0	1	1	00ha12a90ca	00ha12a90ca	à créer
Dar Taliba SCI	0	1	1	00ha23a00ca	00ha23a00ca	à créer



Dar Talib SC2	0	1	1	00ha22a20ca	00ha22a20ca	à créer
Médiathèque SC3	0	1	1	00ha05a70ca	00ha05a70ca	à créer
ESPACE JEUX ENF.	0	1	1	00ha10a80ca	00ha10a80ca	à créer
CT Agricole	0	1	1	00ha14a32ca	00ha14a32ca	à créer
Foyer Féminin SC5	1	0	1	00ha07a35ca	Existant
Siège DNE A7	0	1	1	00ha04a19ca	00ha04a19ca	à créer
Siège DNEP A6	0	1	1	00ha03a96ca	00ha03a96ca	à créer
Gendarmerie royale A1	0	1	1	00ha44a00ca	00ha44a00ca	à créer
Agence Postale A8	0	1	1	00ha04a08ca	00ha04a08ca	à créer
Eaux et Forêts A2	0	1	1	00ha06a36ca	00ha06a36ca	à créer
Maison de service A3	0	1	1	00ha04a75ca	00ha04a75ca	à créer
Centre de protection civile A9	0	1	1	00ha12a00ca	00ha12a00ca	à créer
Caidat A10	0	1	1	00ha16a00ca	00ha16a00ca	à créer
Halt Routiere	0	1	1	00ha31a24ca	00ha31a24ca	à créer
Maison de jeunes SC6	0	1	1	00ha16a12ca	00ha16a12ca	à créer
Foyer féminin SC7	0	1	1	00ha13a34ca	00ha13a34ca	à créer
				TOTAL	09ha00a71ca	
Habitat économique HE				84ha16a79ca	84ha16a79ca	
Habitat mono familiale	0			04ha74a00ca	04ha74a00ca	
Habitat à restructurer HAR				06ha28a41ca	06ha28a41ca	
Habitat dispersé HD				145ha35a93ca	145ha35a93ca	



TOTAL 198ha49a20ca			
Zone de Récréation	ZR	04ha10a00ca	04ha10a00ca
Zone d'activité	ZA	02ha28a74ca	02ha28a74ca
Zone Réserve foncière administrative ZRA		01ha90a00ca	01ha90a00ca
Zone naturelle ou Agricole	RA	307ha77a12ca	307ha77a12ca
Zone Non aédificandi boisée ZNB		20ha 06a50ca	20ha 06a50ca
Zone Non aédificandi ZNA		09 ha22a40ca	09 ha22a40ca
Espaces verts boisé Vb		12 ha60a00ca	12 ha60a00ca
Espaces verts aménagés VA		00ha16a72ca	00ha16a72ca
TOTAL 352ha11a48ca			
Places	PL	00ha02a96ca	00ha02a96ca
Parkings	Pa	00ha89a00ca	00ha89a00ca
TOTAL 00H91A96Ca			

VOIRIE

N° Voie	Emprise (m)	Observations
Rue N°1 RP 5325	30.00	Existante
Rue N°2 RR 510	30.00	Existante
Voies d'aménagement.		
Rue N° 3	15	à créer
Rue N° 4	10	à créer
Rue N° 5	10	à créer
Rue N° 6	15	à créer
Rue N° 7	10	à créer
Rue N° 8	15	à créer
Rue N° 9	25	Existante
Rue N°10	15	à créer
Rue N°11	15	à créer



Rue N°12	15	à créer
Rue N°13	15	à créer
Rue N°14	15	à créer
Rue N°15	15	à créer
Rue N°16	15	à créer
Rue N°17	10	à créer
Rue N°18	10	Existante
Rue N°19	10	à créer
Rue N°20	10	à créer
Rue N°21	10	à créer
Rue N°22	10	à créer
Rue N°23	10	à créer
Rue N°24	10	à créer
Rue N°25	10	à créer
Rue N°26	10	à créer
Rue N°27	10	Existante
Rue N°28	10	Existante
Rue N°29	10	à créer
Rue N°30	10	à créer

CHEMINS PIETONS

Désignation	Emprise (m)	Observations
C.P		
Chemin Piéton N° 1	10	à créer
Chemin Piéton N° 2	10	à créer
Chemin Piéton N° 3	10	à créer
Chemin Piéton N° 4	10	à créer
Chemin Piéton N° 5	10	à créer
Chemin Piéton N° 6	10	à créer
Chemin Piéton N° 7	10	à créer
Chemin Piéton N° 8	10	à créer
Chemin Piéton N° 9	10	à créer
Chemin Piéton N° 10	10	à créer
Chemin Piéton N° 11	10	à créer
Chemin Piéton N° 12	10	à créer
Chemin Piéton N° 13	10	à créer
Chemin Piéton N° 14	10	à créer



Chemin Piéton N° 15	10	à créer
Chemin Piéton N° 16	10	à créer
Chemin Piéton N° 17	10	à créer
Chemin Piéton N° 18	10	à créer
Chemin Piéton N° 19	10	à créer
Chemin Piéton N° 20	10	à créer
Chemin Piéton N° 21	10	à créer
Chemin Piéton N° 22	10	à créer
Chemin Piéton N° 23	10	à créer
Chemin Piéton N° 24	10	à créer
Chemin Piéton N° 25	10	à créer
Chemin Piéton N° 26	10	à créer
Chemin Piéton N° 27	10	à créer
Chemin Piéton N° 28	10	à créer
Chemin Piéton N° 29	10	à créer
Chemin Piéton N° 30	08	à créer
Chemin Piéton N° 31	10	à créer
Chemin Piéton N° 32	10	à créer
Chemin Piéton N° 33	10	à créer
Chemin Piéton N° 34	10	à créer
Chemin Piéton N° 35	10	à créer
Chemin Piéton N° 36	10	à créer
Chemin Piéton N° 37	10	à créer
Chemin Piéton N° 38	10	à créer
Chemin Piéton N° 39	10	à créer
Chemin Piéton N° 40	10	à créer
Chemin Piéton N° 41	10	à créer
Chemin Piéton N° 42	10	à créer

PARKINGS

Désignation	Superficie (m ²)	Observations
Parkings		
Pa 1	932.00	à créer
Pa 2	178.00	à créer
Pa 3	581.00	à créer
Pa 4	612.00	à créer
Pa 5	272.00	à créer
Pa 6	1945.00	à créer



16

Pa 7	782.00	à créer
Pa 8	528.00	à créer
Pa 9	174.00	à créer
Pa 10	638.00	à créer
Pa 11	422.00	à créer
Pa 12	782.00	à créer
Pa 13	272.00	à créer
Pa 14	297.00	à créer
Pa 15	450.00	à créer
PLACES		
PL 1	191.00	à créer
PL 2	105.00	à créer

